



RÉUNION DES NATIONS UNIES POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE SUR LA QUESTION DE PALESTINE

Beijing, 16 et 17 décembre 2003

DOCUMENT FINAL

1. La Réunion des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique sur la question de Palestine s'est tenue à Beijing les 16 et 17 décembre 2003 sous les auspices du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Parmi les participants à cette réunion figuraient des experts internationaux, des représentants de gouvernements, de la Palestine, d'organisations intergouvernementales, d'organismes du système des Nations Unies, de parlements, d'organisations de la société civile, d'institutions universitaires et des médias.
2. La Réunion internationale a été organisée par le Comité dans le dessein de mobiliser l'appui international pour parvenir à une solution pacifique de la question de Palestine. Au cours de cette réunion, les participants ont fait le point de la situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, qui leur inspirait de vives inquiétudes, du fait de la détérioration de la situation. Les participants ont examiné la Feuille de route, soulignant qu'elle demeurait le principal dispositif qui permettrait de progresser vers un règlement pacifique du conflit israélo-palestinien. Ils se sont félicités des initiatives récentes de la société civile telles que les initiatives de Genève et de la Voix du peuple, qu'ils considéraient comme des démarches importantes pour stimuler le débat indispensable entre Palestiniens et Israéliens concernant les questions à régler pour mettre fin au conflit.
3. Cette réunion a fait suite à la constitution d'un nouveau Gouvernement palestinien et de nouveaux efforts déployés par le Quatuor international pour transformer la Feuille de route axée sur les résultats en règlement permanent du conflit israélo-palestinien prévoyant deux États. Les participants se sont aussi félicités de l'adoption à l'unanimité de la résolution 1515 (2003), dans laquelle le Conseil de sécurité a entériné la Feuille de route et demandé aux parties de s'acquitter des obligations qu'elle leur confère, en coopération avec le Quatuor, et de concrétiser la vision de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Les participants espéraient que l'appui que tous les membres du Conseil avaient exprimé à l'égard de la Feuille de route donnerait l'élan dont le processus politique au point mort avait grand besoin pour être relancé et ferait comprendre aux dirigeants des deux parties, avec clarté et fermeté, que des mesures concrètes devaient être mises en place sans plus attendre et sans autres conditions afin de reprendre le dialogue de paix et de progresser avec vigueur vers la mise en oeuvre de la Feuille de route.
4. Les participants ont estimé que l'adoption de la résolution 1515 (2003) témoignait clairement de l'intention du Conseil de sécurité de continuer à s'impliquer pleinement dans les efforts visant à parvenir à une paix complète, juste et durable au Moyen-Orient. À cet égard, les participants ont invité l'Organisation des Nations Unies à continuer à assumer ses responsabilités permanentes jusqu'à ce que tous les aspects de la question de la Palestine soient résolus de manière satisfaisante, conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et à la légitimité internationale, et jusqu'à ce que les droits inaliénables du peuple palestinien soient pleinement reconnus.

5. Les participants ont estimé que le maintien de l'occupation par Israël du territoire palestinien, y compris de Jérusalem-Est, demeurait à la base du conflit israélo-palestinien et menaçait la sécurité et la stabilité dans toute la région. Les activités de peuplement illégales, qui sont en expansion constante dans l'ensemble du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, de même que les nouvelles routes exclusivement réservées aux Israéliens et les zones de sécurité installées à travers les terres palestiniennes, ont été évoquées par les participants comme étant illégales, compromettant les chances d'un règlement politique et de la création ultérieure d'un État palestinien souverain contigu.

6. Les participants ont exprimé de vives préoccupations concernant les souffrances et la dépossession du peuple palestinien par suite de l'occupation. Ils ont noté que depuis septembre 2000, plus de 2 700 Palestiniens et 800 Israéliens avaient été tués et beaucoup d'autres blessés, et ils ont déploré la perte de vies innocentes. À ce propos, les participants ont souligné avec force qu'il ne pouvait y avoir de solution militaire au conflit et qu'on ne pourrait parvenir à un règlement durable que par la voie d'un dialogue pacifique et d'un processus politique entre les deux parties avec la légitimité internationale comme base.

7. La construction du mur de séparation dans la Rive occidentale occupée et autour de Jérusalem-Est a été considérée comme une extension de l'annexion illégale de territoire palestinien par Israël en violation de ses obligations en vertu de la quatrième Convention de Genève. Les participants ont accueilli avec satisfaction les résolutions adoptées à la reprise de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale et le rapport du Secrétaire général qui y fait suite, et ont demandé au Conseil de sécurité de prendre des mesures pour amener Israël à se conformer à l'exigence de l'Assemblée générale tendant à ce qu'il arrête la construction du mur et revienne sur ce projet. Ils ont estimé que la demande adressée par l'Assemblée générale à la Cour internationale de Justice pour qu'elle détermine les conséquences juridiques de la construction du mur constituait un pas important pour faire prévaloir le droit international dans les efforts tendant à régler le conflit israélo-palestinien.

8. Les participants ont demandé au Gouvernement israélien de lever le siège auquel il soumettait le Président du Comité exécutif et Président de l'Autorité palestinienne, S. E. M. Yasser Arafat. Ils se sont émus du fait que le dirigeant élu du peuple palestinien restait confiné au siège de l'Autorité, la *muqataa*, à Ramallah. Le peuple palestinien était en conséquence privé de sa direction et de ses orientations, ce d'autant plus à un moment critique. Les participants ont estimé que la situation était absolument inacceptable et que la puissance occupante devait y remédier sans délai.

9. Les participants ont noté qu'étant donné la méfiance particulièrement profonde qui régnait entre les parties, le meilleur espoir semblait être que la communauté internationale supervise et conduise constamment le processus politique, notamment en s'appuyant sur le Quatuor, en étroite collaboration avec les autres acteurs internationaux et régionaux. Ils ont aussi souligné la nécessité de créer sur le terrain un mécanisme officiel opérant chargé de suivre la mise en oeuvre de la Feuille de route et ont encouragé le Conseil de sécurité à contribuer à la mise en place d'un tel mécanisme.

10. La réunion a salué l'assistance internationale sous forme de dons apportée au peuple palestinien et en ont souligné l'importance vitale, eu égard en particulier à l'intensification de la crise humanitaire, à l'effondrement quasi total de l'économie palestinienne et aux destructions à grande échelle opérées sur le terrain. Les participants ont noté que les restrictions rigoureuses à la circulation des personnes et des biens, le fait qu'Israël retenait de longue date les recettes fiscales et douanières palestiniennes et les autres mesures de châtement collectif avaient un effet désastreux sur l'économie palestinienne tout entière, ainsi que sur les moyens d'existence des ménages palestiniens. Ils ont souligné qu'il incombait à la puissance occupante de faciliter l'action de la communauté des donateurs. Ils estimaient que l'assistance sous forme de dons était essentielle pour atténuer la crise humanitaire et contribuer au processus politique.

11. La délégation du Comité a exprimé sa vive gratitude pour le rôle actif et constructif que jouait la Chine, membre permanent du Conseil de sécurité et observateur au Comité, dans la recherche d'une paix globale, juste et durable dans la région. Les membres de la délégation du Comité ont salué les initiatives constructives prises par S. E. M. Wang Shijie, Envoyé spécial de la Chine pour les affaires du Moyen-Orient, en vue de la reprise du dialogue politique entre les parties.

12. Ils ont également exprimé leur gratitude au Ministre chinois des affaires étrangères et au Gouvernement chinois pour avoir accueilli la réunion et pour le concours et le soutien apportés au Comité et au Secrétariat des Nations Unies dans sa préparation.

Beijing, le 17 décembre 2003